

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°121/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 55  
Membres titulaires présents : 38  
Membres votants : 42

L'an Deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,  
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRESNOY, CHEVALIER, LEPOIX, CAPRON, SOUILLARD, MINET, LICOUR,  
Mrs LEITAO, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mme LEPOIX donne pouvoir à Mr CARLIER,  
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER,  
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,  
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mr PARMENTIER

**OBJET : PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE FITNESS AU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

La séance étant ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Monsieur le Vice-Président en charge des constructions présente le projet d'extension de la salle de fitness au centre aquatique intercommunal.

En effet, compte tenu du succès de cet équipement, la salle de fitness actuelle est devenue trop petite pour satisfaire toutes les demandes d'abonnement aux activités accessoires à la piscine.

Le montant prévisionnel de l'opération est **estimé à 1 000 000,00 € HT.**

L'Assemblée Délibérante, ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après en avoir délibéré à :

32 voix POUR,

7 voix CONTRE : Mrs HERBETTE, TIRMARCHE, DELASSUS, LEBLANC D., DE LIMERVILLE, LOUETTE, BEC,

3 ABSTENTIONS : Mme ROUSSEL, Mr DELATTRE avec pouvoir de Mme LICOUR,

✍ ADOPTE le projet d'extension de la salle de fitness au centre aquatique intercommunale et l'estimation prévisionnelle de 1 000 000,00 € HT,

✍ AUTORISE le Président à lancer les consultations pour la réalisation de l'emprunt relatif à ce projet,

✍ AUTORISE le Président à lancer les consultations pour la réalisation de cette opération et à signer les marchés correspondants,

✍ AUTORISE le Président à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires,

✍ AUTORISE le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2026,

✍ AUTORISE le Président à solliciter la Région des Hauts de France et le Département de la Somme,

✍ AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire,

✍ APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Conseil Départemental	200 000 €	20%
Etat DETR	300 000 €	30%
Région Hauts de France	200 000 €	20%
CCNS	300 000 €	30%
	<b>1 000 000 €</b>	<b>100% du montant global de l'opération</b>

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 octobre 2025 et de sa publication le 9 octobre 2025.

